

SEANCE DU 4 MARS 2009

DÉCISION N° 2009/ 17 / NANO/ 2

**OPTIONS GENERALES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE REGULATION DES
NANOTECHNOLOGIES**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7 et R.121-10,
- vu la lettre de saisine conjointe du Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, de la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, du Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la Ville, du Ministre de l'agriculture et de la pêche, de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Ministre de la Défense, de la Ministre de la santé et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, datée du 23 février 2009, reçue le 24 février 2009, demandant à la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur des options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies, et le dossier joint,
- vu la décision n° 2009/16/NANO/1 décidant un débat public,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Jean BERGOUGNOUX est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur les options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies.

Le Président



Philippe DESLANDES